Grève au collège du Puits de la Loire contre la mutation forcée de la documentaliste

lundi 14 septembre 2026, par CGT

La rentrée des classes a été éprouvante au collège Puits de la Loire (Saint-Étienne). La professeure documentaliste, Coline J., qui avait pourtant participé à la pré-rentrée avec ses collègues, n’a pas pu accueillir ses élèves comme chaque année. En effet, le Rectorat l’a convoquée le mardi 1er septembre pour lui remettre un arrêté marquant le début d’une procédure de déplacement forcé. Accompagnée par la CGT Educ’Action 42, elle a vu sa carrière s’effondrer en seulement une heure : elle doit quitter son poste immédiatement et partir pour Firminy…

Nous dénonçons une discrimination en raison du handicap.

Communiqué de presse de la CGT Educ'Action 42 et de Sud Education de la Loire (10/09/26)

Grève au collège du Puits de la Loire contre la mutation forcée de la documentaliste

La rentrée des classes a été particulièrement éprouvante au collège Puits de la Loire (Saint-Etienne). La professeure documentaliste, Coline J., qui avait pourtant participé à la pré-rentrée avec ses collègues, n'a pas pu accueillir ses élèves comme chaque année. En effet, le Rectorat l'a convoquée le mardi 1er septembre pour lui remettre un arrêté marquant le début d'une procédure de déplacement forcé. Accompagnée par la CGT Educ'Action 42, elle a vu sa carrière s'effondrer en seulement une heure : elle doit quitter son poste immédiatement et partir pour Firminy…

Nous dénonçons un traitement indécent et brutal, basé uniquement sur son handicap.

En poste depuis 2023, Coline J. portait de nombreux projets sur l'établissement : un club ciné/math/sciences, des venues d'écrivains et de libraires, de l'art thérapie… En situation de handicap, son état s'était dégradé, conduisant son médecin à la placer en mi-temps thérapeutique pendant 9 mois pour recevoir des soins. Elle travaillait alors deux jours par semaine et une collègue complétait son service. Cette situation subie lui a permis de se soigner et comme prévu initialement de reprendre à plein temps ce 1er septembre (après seulement 9 mois de mi-temps thérapeutique). Pendant ce temps, Coline J. a continué à assurer de nombreux cours d'initiation à la recherche documentaire et à accueillir les élèves désireux de lire et d'emprunter des ouvrages, tout en portant divers projets.

Tout s'est joué en un après-midi.

Le Rectorat justifie sa décision en se basant sur une seule source : une visite d'inspection qui a duré quelques heures en mai dernier. Une visite effectuée par l'inspecteur de Coline J., déjà connu pour être à l'origine du déplacement forcé de Karima Guezzou, à La Ricamarie. Le rapport d'inspection pointe plusieurs problèmes : une diminution de la fréquentation du CDI (ce qui se justifie par le mi-temps de Mme J. et le manque d'aménagement de son poste malgré son handicap), le fait que la porte entre le CDI et la salle de permanence ne puisse pas s'ouvrir (ils passaient dans le couloir, ce qui était une recommandation de la commission de sécurité ainsi que d'évaluateurs extérieurs mandatés par le Rectorat en 2023), une séance observée jugée